

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, légalement convoqué le douze novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Etaient présents : M. DEKENS, M. GRABOWSKI, M. SALMERON, Mme COURTOIS, M. ROYER, Mme KOVACKS, Mme KADAR, M. LAMBOT, Mme AUDRAN, Mme CASSETTA, Mme RUOCCO, M. TOMASSONI.

Absents(es) ayant remis un pouvoir : Mme SIMINSKI (pouvoir à Mme CASSETTA), Mme PARENT (pouvoir à Mme AUDRAN), M. GOFFETTE (pouvoir à M. DEKENS).

Absents(es) : M. GOOSSENS, M. MAGGIO, Mme MEYER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme KOVACS est nommée secrétaire de séance.

I/ Affaires financières et comptables

I-1) Fin des travaux de finition du lotissement Rognacque 3 : Avenant N°2 Bureau d'Etudes DUMAY

Monsieur le Maire explique aux membres de l'Assemblée que concernant les travaux de 2^{ème} phase du lotissement Rognacque 3, le marché initial est complété par un nouveau prix pour un montant de 2 268,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Accepte : l'avenant n° 2 du Bureau d'Etudes DUMAY

Autorise : Monsieur le Maire à le signer.

I-2) Lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux de Rognacque 3

Monsieur le Maire rappelle que pour le lotissement Rognacque 3, il est nécessaire de réaliser les travaux de finitions.

Pour cela, le Conseil Municipal est appelé à valider le projet et nous devons donc lancer une consultation afin de recruter les entreprises qui se chargeront de la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité des membres présents,

Sollicite : la consultation du quartier

Autorise : Monsieur le Maire à lancer la consultation.

I-3) Lancement d'une consultation pour l'aménagement d'une aire de stationnement Rue St Nicolas et d'un trottoir Avenue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire rappelle que pour l'aménagement d'une aire de stationnement Rue St Nicolas et d'un trottoir Avenue du Général de Gaulle la Commune doit lancer une consultation afin de recruter les entreprises qui se chargeront de la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité des membres présents,

Autorise : Monsieur le Maire à lancer la consultation.

I-4) Echange de Terrain avec M.Mme FRANCOTTE

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de stationnement rue Saint-Nicolas, il faut procéder à une division parcellaire au préalable, nécessaire à l'échange de terrain entre la Commune de Vireux-Wallerand et Monsieur, Madame Jérôme et Sabrina FRANCOTTE.

Le Maire vous demande de l'autoriser à valider cet échange et à signer tout document afférent à cet échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité des membres présents,

Valide : cet échange

Autorise : Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet échange.

I-5) Résultats de la consultation pour la Maîtrise d'Œuvre pour les travaux du Presbytère

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux relatifs au Presbytère, 6 place de l'Eglise a été lancée le 27 septembre 2024, avec date limite de réception des offres fixée au lundi 28 octobre 2024.

Sur les 3 bureaux d'Etudes consultés (DEPREZ Architecture, Zoom Architecture et le Cabinet Vannelle) un seul bureau d'études a répondu :

Il s'agit du Cabinet Vanelle dont le taux de rémunération est fixé à 9,00 % HT du montant des travaux HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité des membres présents,

Accepte : le taux de rémunération du Cabinet VANELLE fixé à 9,00 %

Autorise : Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.

I-6) Résultats de l'Appel d'Offre pour l'aménagement d'une plateforme pour une aire de jeux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une consultation pour la réalisation d'une plateforme pour l'accueil d'une aire de jeux a été lancée le 27 septembre 2024, avec date limite de réception des offres fixée au lundi 28 octobre 2024.

3 entreprises ont remis une offre.

- EIFFAGE : le devis s'élève à 7 800,82 € HT, soit 9 360,98 € TTC
- M Constructions : le devis s'élève à 14 871,20 € HT, soit 17 845,44 € TTC
- URANO : le devis s'élève à 16 569,20 € HT, soit 19 883,04 € TTC

Madame Paula CASSETTA ne participe ni au débat, ni au vote.

Monsieur GRABOWSKI dit que les devis ne sont pas comparables.

Madame KOVACS répond que l'entreprise retenue pour l'aire de jeux a déjà travaillé avec cette entreprise et qu'elle fait le travail qui lui est demandée.

Monsieur GRABOWSKI rétorque que ce n'est pas au commercial de choisir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité des membres présents,

Décide : d'attribuer le marché public à l'entreprise EIFFAGE, pour un montant des travaux de 7 800,82 € HT, soit 9 360,98 € TTC

I-7) Résultats de la Consultation des différents contrats d'assurance

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une consultation pour l'exécution des prestations d'assurances pour la commune de Vireux-Wallerand a été lancée le 17 octobre 2024, avec date limite de réception des offres fixée au mardi 5 novembre 2024.

seule la SMACL a remis une offre.

Ces prestations sont divisées en 5 lots :

N° de lot	Désignation
1	Multirisques Dommage aux Biens
2	Responsabilité Civile de la Commune
3	Protection Juridique de la Commune et Risques annexes
4	Protection Juridique Pénale des élus et des agents territoriaux
5	Flotte Automobile et missions des agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité des membres présents,

Attribue : le marché à la SMACL

Retient : les cotisations suivantes :

- Responsabilités : sans franchise hors options pour une cotisation annuelle TTC de 4 764,63 €
- Protection juridique : sans franchise hors options pour une cotisation annuelle TTC de 1 397,43 €
- Protection fonctionnelle : sans franchise hors options pour une cotisation annuelle TTC de 319,43 €
- Dommages aux biens : avec franchise de 750 € hors franchises particulières pour une cotisation annuelle TTC de 27 601,09 €
- Véhicules à moteurs : avec franchise de 300 € hors franchises particulières pour une cotisation annuelle TTC de 9 339,54 €

Autorise : Monsieur le Maire à signer les contrats

I-8) Décisions Modificatives

Après une analyse comptable de du Budget Forêt, il apparaît nécessaire de procéder à des réajustements en dépense et en recettes au moyen de la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
60622 (011) : Carburants	-125,00	74748 (74) : Autres communes	6 225,00
60628 (011) : Autres fournitures non stockées	3 000,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	500,00		
60636 (011) : Vêtements de travail	-300,00		
613 (011) : Locations	620,00		
61524 (011) : Bois et forêts	-1 510,00		
61551 (011) : Matériel roulant	3 500,00		
6282 (011) : Frais de gardiennage	540,00		
Total dépenses :	6 225,00	Total recettes :	6 225,00
Total Dépenses	6 225,00	Total Recettes	6 225,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Approuve : la Décision Modificative n°2 sur le Budget Forêt, comme suit :

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
60622 (011) : Carburants	-125,00	74748 (74) : Autres communes	6 225,00
60628 (011) : Autres fournitures non stockées	3 000,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	500,00		
60636 (011) : Vêtements de travail	-300,00		
613 (011) : Locations	620,00		
61524 (011) : Bois et forêts	-1 510,00		
61551 (011) : Matériel roulant	3 500,00		
6282 (011) : Frais de gardiennage	540,00		
Total dépenses :	6 225,00	Total recettes :	6 225,00
Total Dépenses	6 225,00	Total Recettes	6 225,00

Après une analyse comptable de du Budget Ville, il apparaît nécessaire de procéder à des réajustements en dépense et en recettes au moyen de la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
6042 (011) : Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	-3 700,00	741121 (74) : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	1 933,00
60611 (011) : Eau et assainissement	450,00	744 (74) : FCTVA	3 491,82
60612 (011) : Énergie – Électricité	45 531,66	74741 (74) : Communes membres du GFP	4 893,95
60613 (011) : Chauffage urbain	5 000,00	74748 (74) : Autres communes	22 083,61
60622 (011) : Carburants	-340,00	74832 (74) : Etat-Compens.au titre contrib.écon.territ.CVAE&CFE	2 174,00
60623 (011) : Alimentation	1 350,00		
60628 (011) : Autres fournitures non stockées	6 600,00		
60631 (011) : Fournitures d'entretien	1 900,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	4 100,00		
60633 (011) : Fournitures de voirie	2 200,00		
60636 (011) : Vêtements de travail	510,00		
6064 (011) : Fournitures administratives	1 310,00		
6067 (011) : Fournitures scolaires	2 900,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures	260,00		
611 (011) : Contrats de prestations de services	3 400,00		
613 (011) : Locations	950,00		
61521 (011) : Terrains	500,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	6 900,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	2 610,00		
615231 (011) : Voiries	8 020,00		
615232 (011) : Réseaux	-3 900,00		

61551 (011) : Matériel roulant	6 600,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	50,00		
6156 (011) : Maintenance	-823,00		
6161 (011) : Multirisques	-2,00		
618 (011) : Divers	-14 050,00		
623 (011) : Publicité,publications,relations publiques	4 020,00		
624 (011) : Transport de biens et transports collectifs	-620,00		
625 (011) : Déplacements et missions	-150,00		
626 (011) : Frais postaux et frais de télécommunications	2 100,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	600,00		
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)	820,00		
635 (011) : Autres impôts,taxes&vers.assimilés (admin.impôts)	-2 460,00		
65134 (65) : Aides	405,00		
657351 (65) : GFP de rattachement	20 674,00		
65736211 (65) : Non dotés de la personnalité morale	-69 829,28		
65818 (65) : Autres	690,00		
Total dépenses :	34 576,38	Total recettes :	34 576,38

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Approuve :** la Décision Modificative n°2 sur le Budget Ville, comme suit :

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
6042 (011) : Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	-3 700,00	741121 (74) : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	1 933,00
60611 (011) : Eau et assainissement	450,00	744 (74) : FCTVA	3 491,82
60612 (011) : Énergie – Électricité	45 531,66	74741 (74) : Communes membres du GFP	4 893,95
60613 (011) : Chauffage urbain	5 000,00	74748 (74) : Autres communes	22 083,61
60622 (011) : Carburants	-340,00	74832 (74) : Etat-Compens.au titre contrib.écon.territ.CVAE&CFE	2 174,00
60623 (011) : Alimentation	1 350,00		
60628 (011) : Autres fournitures non stockées	6 600,00		
60631 (011) : Fournitures d'entretien	1 900,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	4 100,00		
60633 (011) : Fournitures de voirie	2 200,00		
60636 (011) : Vêtements de travail	510,00		
6064 (011) : Fournitures administratives	1 310,00		
6067 (011) : Fournitures scolaires	2 900,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures	260,00		
611 (011) : Contrats de prestations de services	3 400,00		
613 (011) : Locations	950,00		
61521 (011) : Terrains	500,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	6 900,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	2 610,00		
615231 (011) : Voiries	8 020,00		

615232 (011) : Réseaux	-3 900,00		
61551 (011) : Matériel roulant	6 600,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	50,00		
6156 (011) : Maintenance	-823,00		
6161 (011) : Multirisques	-2,00		
618 (011) : Divers	-14 050,00		
623 (011) : Publicité, publications, relations publiques	4 020,00		
624 (011) : Transport de biens et transports collectifs	-620,00		
625 (011) : Déplacements et missions	-150,00		
626 (011) : Frais postaux et frais de télécommunications	2 100,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	600,00		
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)	820,00		
635 (011) : Autres impôts, taxes & vers. assimilés (admin. impôts)	-2 460,00		
65134 (65) : Aides	405,00		
657351 (65) : GFP de rattachement	20 674,00		
65736211 (65) : Non dotés de la personnalité morale	-69 829,28		
65818 (65) : Autres	690,00		
Total dépenses :	34 576,38	Total recettes :	34 576,38

I-9) Fixation du prix du loyer du logement 8 Rue du Château

Suite à la revalorisation de l'indice de référence des loyers et des travaux réalisés, le Maire informe l'Assemblée Délibérante qu'il faut maintenant fixer le loyer de location pour le logement 8 Rue du Château pour un nouveau locataire.

Le Maire-Adjoint chargé du Patrimoine Bâti précise que le prix a été fixé par la Commission Logement en fonction de la surface habitable et de l'indice de référence des loyers.

Le Maire propose de fixer le loyer à 340 €/mois à compter du 1^{er} décembre 2024 pour ce logement.

Madame COURTOIS demande si le logement est déjà attribué.

Monsieur ROYER répond qu'il n'est pas encore attribué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Fixe : le loyer à 340 €/mois à compter du 1^{er} décembre 2024 pour ce logement.

I-10) Demande de sponsorship de Madame Dominique CHARRET

Suite à la revalorisation de l'indice de référence des loyers et des travaux réalisés, le Maire informe Par courrier du 21 septembre dernier, Madame Dominique CHARRET-HENQUIN, domicilié à Prouilly, dans la Marne, informe la Municipalité qu'elle vient de terminer un livre (format A4) sur « Vireux au temps des brasseurs et des brasseries » et que quelques extraits sont parus dans la revue « Ardenne Wallone ».

Il sollicite la commune afin de le sponsoriser pour l'impression de ce livre de 75 pages. La plus petite aide lui conviendrait. Le Maire vous demande de bien vouloir accepter cette demande et vous propose la subvention de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Accepte : cette demande

Accorde : le versement d'une subvention d'un montant de 300 €.

I-11) Répartition du coût du matériel de psychologie école primaire

Par courrier du 30 septembre dernier, Monsieur le Maire de la Ville de Fumay, informe la commune que Madame Clarisse Batisse, psychologue de l'Education Nationale, qui intervient sur notre territoire, le sollicite pour l'achat de matériel de psychologie destiné aux enfants des écoles primaires dont le coût s'élève à 484,34 €.

Comme en 2020 et 2023, il propose de répartir cette somme entre les dix communes concernées, à savoir :

- Aubrives, Chooz, Fromelennes, Givet, Hargnies, Haybes, Rancennes, Vireux-Molhain et Vireux-Wallerand.

Si la Municipalité donne son accord, la Ville de Fumay se chargera de l'achat de ces tests et nous adressera une demande de remboursement de ces frais s'élevant à 48,43 €.

Le Maire vous demande de bien vouloir accepter cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Accepte : la prise en charge le coût du matériel de psychologie scolaire pour un total de 48,43 €.

Autorise : Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce matériel.

I-12) Renouvellement Contrat de maintenance vidéo

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de maintenance vidéo, avec Tracks Security arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Le devis pour l'année 2024-2025, s'élève à 1 420 € HT, soit 1 704 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Valide : le devis pour l'année 2024-2025, d'un montant de 1 420 € HT, soit 1 704 € TTC.

Autorise : Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce contrat de maintenance.

I-13) Demande de subvention : Travaux Rognacque 3 (DETR/DSIL)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de VRD, relatifs à la finition du lotissement Rognacque 3, le coût prévisionnel s'élève à 122 246,25 €, réparti comme suit :

Travaux préparatoires et DOE	9 450,00 €
Terrassement	7 700,00 €
Voirie, Revêtements, Bordures	87 196,25 €
Assainissement EP / EU	10 450,00 €
Eau Potable	525,00 €
Electricité, Eclairage, Gaz, Télécom	925,00 €
Plantations Espaces Verts	6 000,00 €

Montant estimatif des travaux

Montant des Travaux H.T 122 246,25 €

Financement

Subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 de 30 % 36 673,88 €

Autofinancement 85 572,37 €

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le projet
- approuver le plan de financement
- autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Approuve : le projet

Approuve : le plan de financement

Autorise : Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025

I-14) Demande de subvention : Travaux Rognacque 3 (Amendes de Police)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de VRD, relatifs à la finition du lotissement Rognacque 3, le coût prévisionnel s'élève à 122 246,25 €, réparti comme suit :

Travaux préparatoires et DOE	9 450,00 €
Terrassement	7 700,00 €
Voirie, Revêtements, Bordures	87 196,25 €
Assainissement EP / EU	10 450,00 €
Eau Potable	525,00 €
Electricité, Eclairage, Gaz, Télécom	925,00 €
Plantations Espaces Verts	6 000,00 €

Montant estimatif des travaux

Montant des Travaux H.T 122 246,25 €

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le projet
- autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre des Amendes de Police 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Approuve : le projet

Autorise : Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre Amendes de Police 2025.

I-15) Demande de subvention : Travaux Rue Saint-Nicolas (DETR/DSIL)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation d'une aire de stationnement rue Saint-Nicolas, le coût prévisionnel s'élève à 55 405,50 €, réparti comme suit :

Travaux préparatoires et DOE	5 800,00 €
Terrassement	7 510,00 €
Voirie, Revêtements, Bordures	27 622,50 €
Assainissement EP / EU	600,00 €
Electricité, Eclairage, Gaz, Télécom	180,00 €
Clôtures, Soutènement, Mobilier, Jeux	13 000,00 €
Plantations Espaces Verts	883,00 €

Montant estimatif des travaux

Montant des Travaux H.T 55 595,50 €

Financement

Subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 de 30 % 16 678,65 €

Autofinancement 38 916,85 €

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le projet
- approuver le plan de financement
- autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Approuve : le projet

Approuve : le plan de financement

Autorise : Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025

L-16 Demande de subvention : Travaux Rue Saint-Nicolas (Amendes de Police)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation d'une aire de stationnement rue Saint-Nicolas, le coût prévisionnel s'élève à 55 405,50 €, réparti comme suit :

Travaux préparatoires et DOE	5 800,00 €
Terrassement	7 510,00 €
Voirie, Revêtements, Bordures	27 622,50 €
Assainissement EP / EU	600,00 €
Electricité, Eclairage, Gaz, Télécom	180,00 €
Clôtures, Soutènement, Mobilier, Jeux	13 000,00 €
Plantations Espaces Verts	883,00 €

Montant estimatif des travaux

Montant des Travaux H.T 55 595,50 €

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le projet
- autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre des Amendes de Police 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Approuve : le projet

Autorise : Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre des Amendes de Police 2025.

L-17 Demande de subvention : Travaux Avenue du Général de Gaulle (Amendes de Police)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation de trottoir avenue du Général de Gaulle, le coût prévisionnel s'élève à 28 290,00 €, réparti comme suit :

Travaux préparatoires et DOE	4 100,00 €
Terrassement	1 647,50 €
Voirie, Revêtements, Bordures	16 722,50 €
Electricité, Eclairage, Gaz, Télécom	150,00 €
Assainissement EP / EU	6 710,00 €
Plantations Espaces Verts	500,00 €

Montant estimatif des travaux

Montant des Travaux H.T 29 830,00 €

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le projet
- autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre des Amendes de Police 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Approuve : le projet

Autorise : Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre des Amendes de Police 2025.

L-18) Demande de subvention : Aménagement d'une aire de jeux (DETR/DSIL)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement d'une aire de jeux, le coût prévisionnel s'élève à 75 315,82 €, réparti comme suit :

Aire de Jeux	55 015,00 €
Mobiliers en plastique recyclé	3 970,00 €
Clôture	8 530,00 €
Terrassement	7 800,82 €

Montant estimatif des travaux

Montant des Travaux H.T	75 315,82 €
-------------------------	-------------

Financement

Subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 de 30 %	22 594,75 €
Autofinancement	52 721,07 €

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le projet
- approuver le plan de financement
- autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Approuve : le projet

Approuve : le plan de financement

Autorise : Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025

L-19) Demande de subvention : Aménagement d'une aire de jeux (Région)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement d'une aire de jeux, le coût prévisionnel s'élève à 75 315,82 €, réparti comme suit :

Aire de Jeux	55 015,00 €
Mobiliers en plastique recyclé	3 970,00 €
Clôture	8 530,00 €
Terrassement	7 800,82 €

Montant estimatif des travaux

Montant des Travaux H.T	75 315,82 €
-------------------------	-------------

Financement

Subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 de 30 %	22 594,75 €
Autofinancement	52 721,07 €

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le projet
- autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention auprès de la Région Grand Est

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Approuve : le projet

Autorise : Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention auprès de la Région Grand Est

I-20) Demande de subvention : Aménagement d'une aire de jeux (PNR)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement d'une aire de jeux, le coût prévisionnel s'élève à 75 315,82 €, réparti comme suit :

Aire de Jeux	55 015,00 €
Mobiliers en plastique recyclé	3 970,00 €
Clôture	8 530,00 €
Terrassement	7 800,82 €

Montant estimatif des travaux

Montant des Travaux H.T	75 315,82 €
-------------------------	-------------

Financement

Subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 de 30 %	22 594,75 €
Autofinancement	52 721,07 €

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le projet
- autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional des Ardennes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Approuve : le projet

Autorise : Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional des Ardennes

I-21) Demande de subvention : Réalisation de 3 courts de Tennis (DETR/DSIL)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la création de 3 courts de tennis, le coût prévisionnel s'élève à 341 836,80 €, réparti comme suit :

Travaux préparatoires	750,00 €
Infrastructure	24 688,80 €
Dalle	66 582,00 €
Finition Textile	54 956,00 €
Finition Peinture	3 680,00 €
Clôture	45 360,00 €
Accessoires	3 620,00 €
Livraison	5 400,00 €
Frais de chantier	1 800,00 €
Terrassement	135 000,00 €

Montant estimatif des travaux

Montant des Travaux H.T	341 836,80 €
-------------------------	--------------

Financement

Subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 de 30 %	102 551,04 €
Autofinancement	239 285,76 €

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le projet
- approuver le plan de financement
- autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Approuve : le projet

Approuve : le plan de financement

Autorise : Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025

I-22) Demande de subvention : Réalisation de 3 courts de Tennis (Région)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la création de 3 courts de tennis, le coût prévisionnel s'élève à 341 836,80 €, réparti comme suit :

Travaux préparatoires	750,00 €
Infrastructure	24 688,80 €
Dalle	66 582,00 €
Finition Textile	54 956,00 €
Finition Peinture	3 680,00 €
Clôture	45 360,00 €
Accessoires	3 620,00 €
Livraison	5 400,00 €
Frais de chantier	1 800,00 €
Terrassement	135 000,00 €

Montant estimatif des travaux

Montant des Travaux H.T 341 836,80 €

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le projet
- autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention auprès de la Région Grand Est

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Approuve : le projet

Autorise : Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention auprès de la Région Grand Est

I-23) Demande de subvention : Réalisation de 3 courts de Tennis (ANDS)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la création de 3 courts de tennis, le coût prévisionnel s'élève à 341 836,80 €, réparti comme suit :

Travaux préparatoires	750,00 €
Infrastructure	24 688,80 €
Dalle	66 582,00 €
Finition Textile	54 956,00 €
Finition Peinture	3 680,00 €
Clôture	45 360,00 €
Accessoires	3 620,00 €
Livraison	5 400,00 €
Frais de chantier	1 800,00 €
Terrassement	135 000,00 €

Montant estimatif des travaux

Montant des Travaux H.T

341 836,80 €

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le projet
- autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale pour le Développement du Sport

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**Approuve :** le projet**Autorise :** Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale pour le Développement du Sport**I-23) Restructuration de l'Ecole Elémentaire : Avenant N°2 Entreprise MAURANT**

Concernant les travaux de restructuration de l'école élémentaire, le marché initial est complété par deux prix nouveaux pour un montant de 16 451,00 € HT. Il s'agit de travaux supplémentaires de menuiseries extérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**Accepte :** l'avenant n° 2 de l'Entreprise MAURANT**Autorise :** Monsieur le Maire à le signer.**II/ Urbanisme****II-1) Bien en état d'abandon manifeste : Annulation de la délibération du 8 février 2024**

Dans le cadre de la procédure de déclaration d'abandon manifeste, par courrier du 24 septembre dernier, la Préfecture des Ardennes nous informe que dans l'extrait du registre des délibérations de la séance du 8 février 2024, les conditions de mise à disposition du dossier simplifié (date, lieux...) au public pour la formulation des observations sur le projet conformément à l'article L.2243-4 du code général des collectivités locales ne sont pas précisées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération N° 08-02-2024/17, du 8 février 2024 et l'invite à la reprendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**Retire :** la délibération N° 08-02-2024/17, du 8 février 2024**II-2) : Mise à disposition du dossier simplifié au public relatif au bien en état d'abandon manifeste****Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Le 16 juin 2023, la Commune de Vireux-Wallerand a adressé à Monsieur Philippe BENOIST un courrier relatif aux travaux rue Pas d'eau.

Le 22 août 2023, la collectivité étant restée sans réponse a dressé un procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste.

Le 24 août 2023, la collectivité a dressé un avis de publication de constat d'abandon manifeste mentionnant que par un procès-verbal provisoire n°2 du 22 août 2023, il a été constaté l'état d'abandon manifeste du terrain situé rue Pas d'eau et que celui-ci peut être consulté :

- En mairie
- Sur le site Internet de la Commune
- Dans le journal l'Union Ardennais

Le 1^{er} septembre 2023, la collectivité a adressé à Monsieur Philippe BENOIST, une notification du procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste.

Le 4 décembre 2023, compte tenu qu'aucune suite n'a été donnée par Monsieur Philippe BENOIST, à notre injonction de remédier à l'état d'abandon manifeste de son bien et que le délai de trois mois prévu par les textes a expiré, la collectivité a dressé un procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste.

Le 4 décembre 2023, Monsieur le Maire a adressé à Monsieur Philippe BENOIST pour notification le procès-verbal définitif de l'état d'abandon manifeste et l'a informé de la contrainte à son encontre une procédure d'expropriation.

A ce jour, Monsieur Philippe BENOIST, ne s'est toujours pas manifesté.

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 22 août 2023 concernant le terrain cadastré AC 220,

Vu la notification effectuée le 1^{er} septembre 2023 à Monsieur Philippe BENOIST,

Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 4 décembre 2023,

Vu l'estimation de ce bien réalisée par la Direction des services fiscaux et évaluant sa valeur vénale à 3 400€, assortie d'une marge d'appréciation de + 15 %

Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 22 août et 4 décembre 2023 relatifs au terrain cadastré AC 220 n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part du propriétaire. En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux prescrits dans les trois mois suivant la notification et la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif,

Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- qu'un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, sera mis à la disposition du public, au siège de la Mairie, Place de l'Eglise à Vireux-Wallerand, pendant une durée d'un mois, du 2 décembre 2024 au 2 janvier 2025. Le dossier est consultable sous forme « papier » à la mairie aux jours et heures d'ouverture suivants : Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h00, sur le site internet à l'adresse : www.vireuxwallerand.fr. Toute personne sera admise à émettre ses observations sur le registre déposé à la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public ci-avant, par correspondance adressée à Monsieur le Maire, Place de l'Eglise 08320 VIREUX-WALLERAND, par courrier électronique à l'adresse vireuxwallerand@orange.fr.
- qu'il y a lieu de déclarer le terrain cadastré AC 220 en état d'abandon manifeste ;
- que le terrain abandonné pourra être utilisé pour l'aménagement d'un parking ;
- d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires et notamment la notification des offres de la ville sur la base de l'estimation réalisée par la direction des services fiscaux.

III/ Marchés Publics

III-1) Fourniture et acheminement d'électricité pour les sites, (Points De Livraison, PDL) et équipements de la Commune de Vireux-Wallerand et prestations de services associées

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat pour la fourniture d'électricité dans les locaux de son siège, avec EDF arrive à échéance le 31 décembre 2024

Il indique qu'une procédure de mise en concurrence dans le respect des règles de la commande publique sera réalisée.

Le Maire précise que ce marché, dont l'estimation est inférieure au seuil de procédure formalisée, sera passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

Cependant, compte tenu du contexte actuel de fluctuation importante et rapide des prix du Kilowattheure, le fournisseur nous remet une offre à 12 heures avec une date de validité, le même jour jusqu'à 17 heures.

Il est donc matériellement impossible de réunir le Conseil Municipal pour délibérer dans délai aussi court.

Par conséquent, le Maire propose au Conseil Municipal, pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité :

- de l'autoriser à réaliser la démarche qui sera dans le meilleur intérêt pour la Commune,
- de l'autoriser à signer les contrats correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Autorise : Monsieur le Maire à réaliser la démarche qui sera dans le meilleur intérêt pour la Commune,

Autorise : Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

III-2) Fourniture et acheminement du gaz pour les sites et équipements de la Commune de Vireux-Wallerand et prestations de services associées

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat pour la fourniture d'électricité dans les locaux de son siège, avec EDF arrive à échéance le 31 décembre 2024

Il indique qu'une procédure de mise en concurrence dans le respect des règles de la commande publique sera réalisée.

Le Maire précise que ce marché, dont l'estimation est inférieure au seuil de procédure formalisée, sera passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

Cependant, compte tenu du contexte actuel de fluctuation importante et rapide des prix du Kilowattheure, le fournisseur nous remet une offre à 12 heures avec une date de validité, le même jour jusqu'à 17 heures.

Il est donc matériellement impossible de réunir le Conseil Municipal pour délibérer dans délai aussi court.

Par conséquent, le Maire propose au Conseil Municipal, pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité :

- de l'autoriser à réaliser la démarche qui sera dans le meilleur intérêt pour la Commune,
- de l'autoriser à signer les contrats correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Autorise : Monsieur le Maire à réaliser la démarche qui sera dans le meilleur intérêt pour la Commune,

Autorise : Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

IV/ Personnel

IV-1) Protection Sociale Complémentaire 'Prévoyance

Vus les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 17/09/2024, pris sur la base de l'article 18 du décret n°2011-1474 précité,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette **participation deviendra obligatoire** pour les **risques prévoyance** à effet du 1er janvier 2025 (montant minimal brut mensuel de 7€ par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581).

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes a procédé, au titre de son obligation (article L827-7 du code général de la fonction publique), au lancement d'un appel public à concurrence régi par les dispositions du décret n°2011-1474 en vue de conclure une convention de participation ainsi que son contrat collectif à adhésion facultative des employeurs de son ressort et des agents pour les **risques prévoyance**.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes a sélectionné, à l'issue de cette consultation et après analyse des candidatures et des offres, par délibération du 20/09/2024, l'organisme d'assurance TERRITORIA MUTUELLE, représenté par l'intermédiaire en assurance ALTERNATIVE COURTAGE.

L'Assemblée Délibérante :

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à la majorité/l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

Article 1 :

- d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes auprès de l'organisme d'assurance TERRITORIA MUTUELLE, représenté par l'intermédiaire en assurance ALTERNATIVE COURTAGE. Les garanties d'assurance prendront effet le 1^{er} janvier 2025.

- de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance de 7,00 €,
- d'autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Article 2 :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe qu'en vertu du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.

V/ Information du Maire et Questions Diverses

V-1) Vœux du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les vœux du Maire auront lieu le samedi 4 janvier 2025 à 19 heures.

Le Conseil Municipal en prend bonne note

V-2) Implantation de 3 bacs de compostage

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider l'implantation des 3 bacs de compostage proposée par la Commission Environnement dans sa séance du 30 octobre 2024.

⚡ Implantation de 3 bacs de compostage :

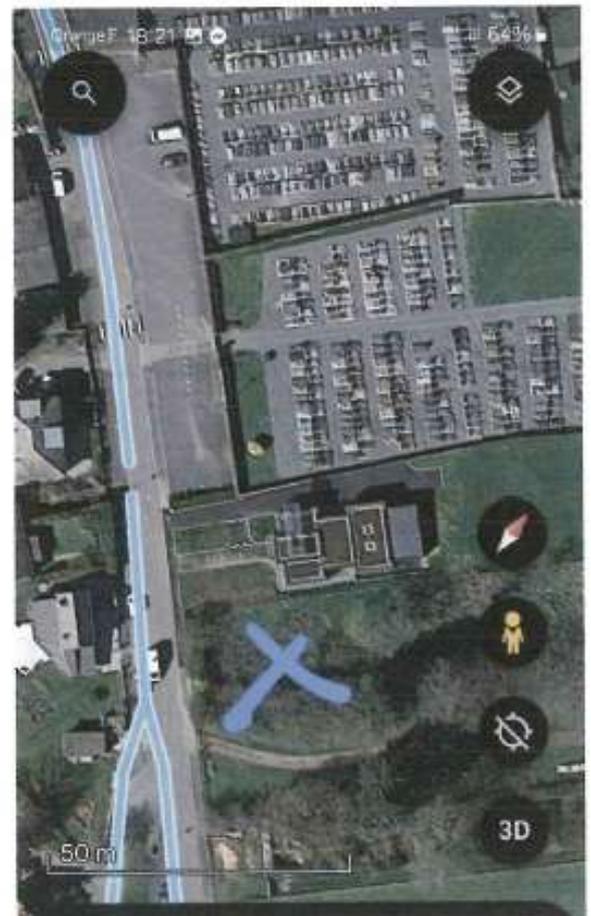
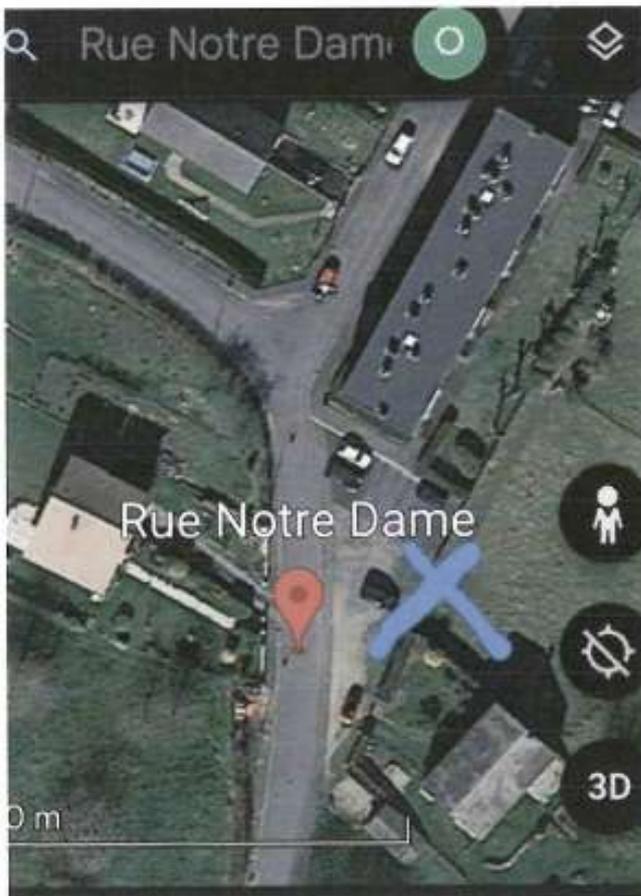
-Nous avons opté pour qu'il ne soit pas trop près des habitations et privilégié les endroits où les personnes ne peuvent mettre des individuels.

1^{er} : Rue Notre Dame, un peu en retrait des HLM

2^{ème} Rue des Rouges Voies, en retrait de la route

3^{ème} Rue du Ridoux, derrière le crayon ou dans les environs

Voici des photos avec une croix bleu pour mieux visualiser les emplacements.





Le Conseil municipal valide cette implantation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire souhaite une bonne soirée à toutes et tous et lève la séance.

La secrétaire de séance
Mme Séverine KOVACS

Le Maire
M. Bernard DEKENS